

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 14 janvier 2015 – 19 H 00

L'an deux mil quinze, le mercredi 14 janvier à 19 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M.JACOB, M. BRAY, M. JEUNEMAITRE, M. LAVENKA, Mme CHEVET, Mme PRADOUX, M. PATRON, Mme CANAPI, Mme HOTIN, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, M. GUILLABERT, Mme GONCALVES, M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme BAALI-CHERIF, Mme SPARACINO, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, Mme BENARD, M. RAFIK, Mme BACQUET, M. CAMBIEN, POLLET, Mme ANDRÉ
Excusé(s) représenté(s)	Mme BAIOCCHI, adjoint, par M. JACOB Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme OCANA, conseillère municipale, par M. PATRON M. DEMAISON, conseiller municipale, par M. LAVENKA Mme SIORAT, conseillère municipale, par M. POLLET
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	28.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	5.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 07 janvier 2015	

---0000000---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (33 voix "pour"), M. PATRON est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014

Adopté à l'unanimité (33 voix « pour »)

oooOooo

URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRAVAUX

2015.01 – SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE ET REGLEMENT DE SERVICE ASSOCIE

A la majorité (29 voix « pour » - 4 voix « contre » "M. CAMBIEN, Mme SIORAT, M. POLLET, Mme ANDRÉ"), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver le choix de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX pour l'affermage de son service public d'eau potable, pour une durée de 15 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 5 février 2015
- ⇒ d'approuver le projet de contrat de délégation du service public ainsi que ses annexes qui lui ont été soumis ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation du service correspondant avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution ;
- ⇒ d'approuver le nouveau règlement du service d'eau potable.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2015.02 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES – CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE, REGLEMENT DE SERVICE ET CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ASSOCIES

A la majorité (29 voix « pour » - 4 voix « contre » "M. CAMBIEN, Mme SIORAT, M. POLLET, Mme ANDRÉ"), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver le choix de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX pour l'affermage de son service public d'assainissement collectif, pour une durée de 15 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 5 février 2015
- ⇒ d'approuver le projet de contrat de délégation du service public ainsi que ses annexes qui lui ont été soumis ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation du service correspondant avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution ;
- ⇒ d'approuver le nouveau règlement du service d'assainissement collectif ;
- ⇒ d'approuver la convention de prestation de service relative à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES

2015.03 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

2015.04 – APUREMENT DE COMPTE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d'un montant de 67 590 Euros selon le processus d'une opération d'ordre non budgétaire.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2015.05 – BUDGET PRINCIPAL 2015 – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

A la majorité (29 voix « pour » - 4 voix « abstentions » "M. CAMBIEN, Mme SIORAT, M. POLLET, Mme ANDRÉ"), le conseil municipal décide :

⇒ de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2014 tels que décrits ci-dessous et les propositions d'affectation

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	17 638 061,37	18 914 415,92	1 276 354,55
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du BS 2014</i>		3 236 463,52	3 236 463,52
	Résultats à affecter	17 638 061,37	22 150 879,44	4 512 818,07
Section d'investissement				
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	4 779 657,33	3 937 503,44	-842 153,89
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001 du BS 2014 (*)</i>	2 003 479,30		-2 003 479,30
	Solde global d'exécution	6 783 136,63	3 937 503,44	-2 845 633,19
Restes à réaliser au 31/12/2014				
Restes à réaliser au 31/12/2014	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	1 348 619,88	2 814 799,15	1 466 179,27
Résultat cumulé 2014 Section d'investissement (Y compris RAR)				
Résultat cumulé 2014 Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	8 131 756,51	6 752 302,59	-1 379 453,92
Résultats cumulés 2014 (y compris RAR en Invst)				
Résultats cumulés 2014 (y compris RAR en Invst)		25 769 817,88	28 903 182,03	3 133 364,15
Reprise anticipée 2014				
Reprise anticipée 2014	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			1 379 453,92
	Report en fonctionnement en Recettes			3 133 364,15

(*) dont 67 590 € du 1069

⇒ De dire que si le compte administratif fait apparaître des différences avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée procédera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	4 512 818,07
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	-2 845 633,19
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	1 466 179,27
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 379 453,92
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	1 379 453,92
Solde du résultat de fonctionnement	3 133 364,15

⇒ De dire que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2015.06 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2015 – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

A la majorité (29 voix « pour » - 4 voix « contre » "M. CAMBIEN, Mme SIORAT, M. POLLET, Mme ANDRÉ"), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2014 tels que décrits ci-dessous et les propositions d'affectation

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	353 856,59	356 447,35	2 590,76
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du BS 2014</i>		51,37	51,37
	Résultats à affecter	353 856,59	356 498,72	2 642,13
Section d'investissement				
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	465 687,40	573 416,43	107 729,03
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001 du BS 2014</i>	158 428,61		-158 428,61
	Solde global d'exécution	624 116,01	573 416,43	-50 699,58
Restes à réaliser au 31/12/2014				
Restes à réaliser au 31/12/2014	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	95 348,84	188 464,00	93 115,16
Section d'investissement (Y compris RAR)				
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	719 464,85	761 880,43	42 415,58
Résultats cumulés 2014 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		1 073 321,44	1 118 379,15	45 057,71
Reprise anticipée 2014				
Reprise anticipée 2014	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			2 642,13

- ⇒ De dire que si le compte administratif fait apparaître des différences avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	2 642,13
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	-50 699,58
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	93 115,16
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	2 642,13

- ⇒ Que dire que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2015.07 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2015 – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

A la majorité (29 voix « pour » - 4 voix « contre » "M. CAMBIEN, Mme SIORAT, M. POLLET, Mme ANDRÉ"), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2014 tels que décrits ci-dessous et les propositions d'affectation

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	407 246,28	435 972,47	28 726,19
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du BS 2014</i>		816 429,33	816 429,33
	Résultats à affecter	407 246,28	1 252 401,80	845 155,52
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	760 590,30	618 776,61	-141 813,69
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001 du BS 2014</i>		17 434,60	17 434,60
	Solde global d'exécution	760 590,30	636 211,21	-124 379,09
Restes à réaliser au 31/12/2014	Fonctionnement			
	Investissement	186 771,23	0,00	-186 771,23
Résultat cumulé 2014 Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	947 361,53	636 211,21	-311 150,32
Résultats cumulés 2014 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		1 354 607,81	1 888 613,01	534 005,20
Reprise anticipée 2014	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			311 150,32
	Report en fonctionnement en Recettes			534 005,20

- ⇒ De dire que si le compte administratif fait apparaître des différences avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	845 155,52
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	-124 379,09
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	-186 771,23
Besoin de financement de la section d'investissement	-311 150,32
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	311 150,32
Solde du résultat de fonctionnement	534 005,20

- ⇒ De dire que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2015.08 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ET DE SES BUDGETS ANNEXES

A la majorité (29 voix « pour » - 2 voix « contre » "Mme SIORAT, M. POLLET" – 2 « abstentions » "M. CAMBIEN, Mme ANDRÉ"), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le budget primitif 2015 et ses budgets annexes
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2015.09 – PROVISIONS POUR RISQUES

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'inscrire une provision de 600.000 € au titre du contentieux sur le contrat d'emprunt structuré n° 20700023 souscrit avec la Caisse d'Epargne,
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6865 du budget 2015.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2014.95 – TARIFS DANS LES SERVICES PUBLICS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015 (Annule et remplace la précédente)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2015, les tarifs tels qu'ils sont reproduits dans les annexes jointes à la présente avec une actualisation de 1 % ou avec une actualisation dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- ⇒ D'accorder la gratuité pour les partis politiques et candidats à des élections à caractère politique, sous réserve de la disponibilité de la salle, quel que soit le nombre d'utilisation.
- ⇒ D'accorder aux associations provinoises, une gratuité, par année civile et non cumulable, pour toutes les salles municipales sauf le caveau du Saint-Esprit.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée 19H45.

le Maire,



Christian JACOB